



COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE
ROBOTIQUE DE L'ECOLE DES MINES (AREM)**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI ZahiaProcuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN VéroniqueProcuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
.....
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC BrunoAbsent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration à Mme Apothéloz
BLANGERO MaryseAbsente
LEPOITTEVIN ClémentAbsent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

En décembre 2018, quatre étudiants de l'Ecole des Mines ont déposé un dossier pour le concours Parabole 2019, organisé par le Centre National des Etudes Spatiales. A travers ce concours, le CNES propose aux étudiants de tester leurs expériences dans des conditions de micropesanteur. Leur dossier a été sélectionné et ils pourront ainsi tester leur expérience lors d'une campagne de vols paraboliques.

Leur projet s'intitule "Système Spatial 3MG – Mesures de masse microgravité – et s'intègre dans les vols paraboliques qui constituent l'un des rares moyens d'accès à des conditions de micropesanteur, en créant une situation de chute libre pendant une vingtaine de secondes.

Afin de permettre à ces quatre étudiants de l'Ecole de Mines de Charpak de boucler leur plan de financement pour ce projet et ceux-ci faisant partie de l'Association de Robotique (AREM) de l'école, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association de Robotique (AREM) de l'Ecole des Mines Georges Charpak.

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

03 JUIL. 2019